

*Syndicat mixte du Pays de Thiérache*

# **Pays de Thiérache, L'avenir au naturel**

## **Charte de développement durable du Pays de Thiérache**



## **2) La stratégie**

Octobre 2007

---

Elaborée par le **Conseil de développement du Pays de Thiérache**, assisté de :

**Initialité**, Le Sémaphore - 02500 BUIRE, et de  
**R.C.T.**, Réseau Conseil en développement Territorial  
23, rue Raspail - F-94 200 Ivry-sur-Seine

Tél. : + 33 1 45 15 89 20 - Fax : + 33 1 45 15 89 29

<http://www.rct-territoires.com> - e-mail : [info@rct-territoires.com](mailto:info@rct-territoires.com)

## SOMMAIRE

<b>Introduction : exprimer une volonté d’avenir .....</b>	<b>4</b>
<b>I. Porter un regard lucide sur la thierache d’aujourd’hui.....</b>	<b>6</b>
1. La Thiérache, un territoire détenteur d’une identité forte.....	6
2. Un Pays progressivement fragilisé par le déclin de ses activités traditionnelles et par le départ de ses jeunes.....	7
3. Ses indicateurs socio-economiques situent la thierache au plus bas niveau de son environnement territorial .....	8
4. La thierache demeure pour autant un Pays détenteur d’atouts sérieux dans un environnement qui redevient porteur.....	9
<b>II. Prendre appui sur des dynamiques porteuses d’avenir .....</b>	<b>11</b>
1ère tendance : a l’exode rural d’hier se substitue de plus en plus l’étalement urbain d’aujourd’hui .....	12
2ème tendance : cette migration de la ville vers la campagne bouleverse progressivement la sociologie de notre ruralité .....	12
3ème tendance : un peuplement rural, moins marqué par son rapport à l’agriculture, fait apparaître d’autres rapports des populations concernées à leur territoire .....	13
4ème tendance : l’attrait des français pour la ruralité devrait encore se renforcer dans les années à venir.....	13
5ème tendance : la ruralité française séduit aussi des ressortissants d’autres états membres de l’union européenne .....	14
6ème tendance : les sciences humaines révèlent que l’élan actuel vers la ruralité et la perception d’un territoire ne peuvent pas s’expliquer exclusivement par des données de caractère économique .....	14
7ème tendance : le territoire rural, espace d’équilibre pour les individus tend à le devenir aussi pour les entreprises .....	15
8ème tendance : les technologies d’information et de communication, en relativisant le critère de distance, apportent sa pleine modernité à l’espace rural.....	15
1 <sup>er</sup> constat : les déséquilibres environnementaux favorisent une prise de conscience collective sur l’avenir de la planète .....	16
2ème constat : l’affirmation d’une menace environnementale universelle ouvre la voie à un changement positif des comportements individuels.....	17
3ème constat : aucune démarche territoriale prospective ne peut plus s’exempter du choix d’un développement durable.....	17
4ème constat : l’europe elle même a fait le choix d’un développement durable, les territoires qui la composent doivent aussi s’en inspirer .....	18
<b>III. Se donner à l’horizon des dix ans à venir trois ambitions de renouveau .....</b>	<b>19</b>
1. La Thiérache : un territoire qui se veut attractif et accueillant pour les hommes et les activités .....	20
2. La Thiérache, un territoire qui fonde son renouveau économique sur le maintien de son identité paysagère et sur des choix de développement durable.....	22
3. La Thiérache, un espace de vie culturelle et sociale exprimant des valeurs de convivialité et de solidarité.....	26

<b>IV. Concevoir des actions pour décliner les ambitions.....</b>	<b>31</b>
<b>V. Réaliser une mise en œuvre efficace de la Charte du Pays de Thiérache .....</b>	<b>35</b>
<b>En guise de conclusion.....</b>	<b>38</b>

## **INTRODUCTION : EXPRIMER UNE VOLONTE D'AVENIR**

Avec le soutien du Conseil régional de Picardie et du Conseil général de l'Aisne, cinq Communautés de communes constituant le Syndicat mixte du Pays de Thiérache, qui rassemble près de 80 000 habitants, se sont engagées en 2006 dans l'élaboration d'un projet de territoire, selon les termes de la Loi d'Orientation d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

Créé en 2005, un Conseil de développement, associant aux élus des acteurs de la société civile, a été chargé de conduire cette démarche dans la dynamique d'une implication permanente des forces vives du Pays. Pour assurer cette mission, le Conseil de développement a bénéficié des apports techniques et méthodologiques de deux consultants, détenteurs d'une expérience confirmée et complémentaires en matière de développement territorial : la société RCT et la SEM Initialité.

Au cours du premier semestre 2007, les séances plénières du Conseil de développement et celles de son Bureau, les réunions des commissions spécialisées constituées pour l'exploration de quatre thèmes (« Travailler en Thiérache » ; « Habiter et se déplacer en Thiérache » ; « Vivre en Thiérache » ; « Accueillir dans un cadre de qualité »), l'organisation de plusieurs colloques spécialisés, ont permis de réunir une ample matière, en termes de constats et propositions, tant sur les réalités présentes du Pays de Thiérache que sur les souhaits exprimés pour son devenir. Simultanément, les consultants conseils ont réuni un large ensemble d'informations auprès d'institutions spécialisées, afin que la démarche engagée puisse être mise en perspective dans un large environnement territorial et en regard des tendances fortes de notre époque.

Rassemblés en juin 2007, les fruits de ce travail ont été présentés, fin juillet, dans un document, riche d'enseignements et de propositions, intitulé : « **Projet de Charte de développement durable du Pays de Thiérache : Le diagnostic** ».

Disposant des enseignements de cette première étape d'élaboration de la Charte de Pays, le Conseil de développement s'est engagé, pendant l'été 2007, dans la deuxième étape de la démarche : en partant du constat reçu, proposer des orientations stratégiques permettant de réaliser, en Thiérache, à l'horizon des dix prochaines années, un développement porteur d'une prospérité nouvelle. Ce qui a imposé un délicat travail d'évaluation, de hiérarchisation, de sélection, d'articulation, des propositions émises.

Sous le titre « **Pays de Thiérache, l'avenir au naturel – Projet de Charte de développement durable du Pays de Thiérache : La stratégie** », ont été consignées les propositions résultant de cette démarche. Ce document a été présenté, le 10 septembre 2007 au Comité de pilotage de la Charte. Enrichi par les observations de cette instance, ce texte a fait l'objet d'une seconde rédaction ; celle que restitue la présente édition.

A l'automne 2007, sera édité un troisième document, portant énoncé des projets opérationnels qui permettront de concrétiser les orientations stratégiques retenues.

Par sa teneur, le rapport « **Pays de Thiérache, l'avenir au naturel** » entend proposer une voie crédible pour créer dans le Pays une prospérité nouvelle répondant aux aspirations de ses habitants. Au débouché d'une telle démarche, il esquisse une préfiguration de ce que le Pays thiérachien peut devenir à l'horizon 2017. Une fois adopté, il devrait également constituer un texte de référence facilitant l'élaboration et la conduite des politiques publiques appelées par la stratégie qu'il propose. Ceci dans le strict respect des prérogatives des Communautés de communes constituant le Pays, mais avec le désir de leur faciliter la nécessaire mise en convergence de leurs choix respectifs.

Au terme de cette introduction, il importe de préciser que les propositions contenues dans ce document stratégique ont été élaborées dans le respect de trois principes :

- ▶ Engager la réflexion à partir du diagnostic de la Thiérache qui a été réalisé et édité ; lequel prend en compte les forces et les faiblesses du territoire telles qu'elles se dégagent de son histoire récente et de sa position géographique, ainsi que les attentes de la population thiérachienne quand elle s'exprime sur l'avenir,
- ▶ Proposer une démarche stratégique qui associe, à la vision moderne d'une ruralité française en pleine évolution, l'option résolue d'un mode développement durable, pour optimiser les atouts majeurs que détient la Thiérache et pour répondre aux aspirations qui s'expriment dans son environnement sociétal et territorial,
- ▶ Fixer des orientations crédibles, à partir desquelles pourront être ordonnés les projets opérationnels qui concrétiseront en dix ans le développement du Pays dans les termes où il se trouve proposé.

## **I. PORTER UN REGARD LUCIDE SUR LA THIERACHE D'AUJOURD'HUI**

Le diagnostic de la Thiérache, édité par le Conseil de développement en juillet 2007, offre une vision précise de l'évolution récente de ce territoire et de sa situation actuelle. En préface à l'énoncé d'une stratégie de développement pour le Pays, il convient d'insister sur les données les plus caractéristiques de l'état des lieux ainsi établi.

### **1. LA THIERACHE, UN TERRITOIRE DETENTEUR D'UNE IDENTITE FORTE**

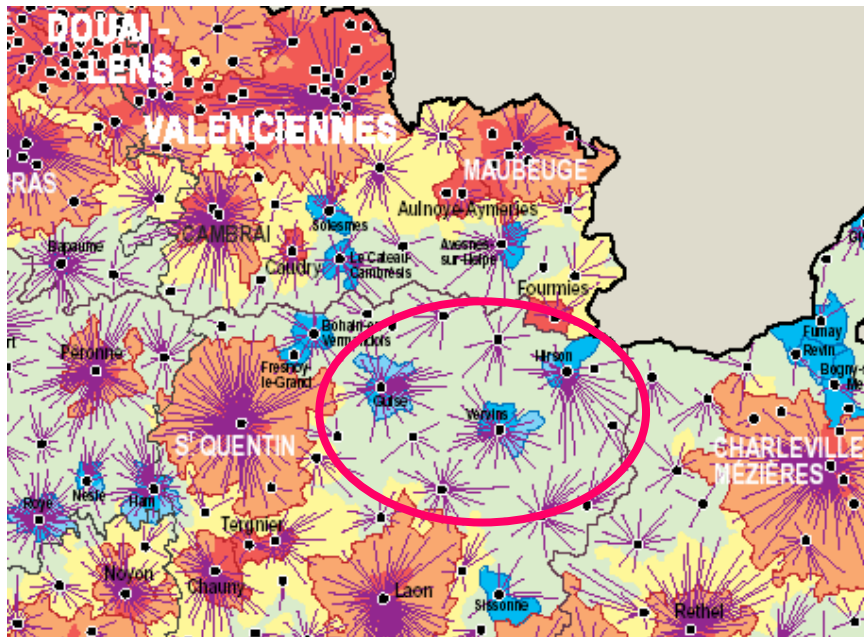
---

Au nord-est du département de l'Aisne, à la limite sud du département du Nord, accolée à la frontière belge et au massif ardennais, la Thiérache impose l'identité forte de son territoire. Un climat humide, un sol imperméable et le travail des hommes ont permis de façonner ici, au cours des siècles, à partir d'un couvert forestier très dense, un espace de bocage et de pâturages, propice à l'élevage des bovins. Trois rivières, l'Oise, la Brune et la Serre, parcourent ce territoire. Elles modèlent son relief équilibré où s'insèrent encore de beaux massifs boisés.

Le Pays exprime beaucoup de son caractère à travers l'incomparable patrimoine de ses soixante églises fortifiées. Leurs solides murs de briques et leurs toits d'ardoises imposent leurs silhouettes massives sur des horizons paisibles ; rappel éloquent de ces temps incertains où des communautés villageoises savaient opposer une résistance tranquille aux incertitudes endémiques des zones frontières.

159 communes maillent ce territoire de 1 600 km<sup>2</sup>, regroupées autour de ses neuf chefs-lieux de canton : Wassigny, Guise, Le Nouvion-en-Thiérache, La Capelle, Hirson, Aubenton, Rozoy-sur-Serre, Vervins et Sains-Richaumont. La création récente de cinq Communautés de communes, celles de « la Thiérache d'Aumale », de « la Région de Guise », de « la Thiérache du Centre », des « Portes de la Thiérache » et du « Pays des Trois Rivières » a permis de donner plus de rationalité et d'efficacité à un découpage communal aussi dense. Près de 78 000 habitants vivent en Thiérache.

L'organisation de l'espace en territoire vécu (INSEE-DIACT 2002)



## 2. UN PAYS PROGRESSIVEMENT FRAGILISÉ PAR LE DECLIN DE SES ACTIVITÉS TRADITIONNELLES ET PAR LE DÉPART DE SES JEUNES

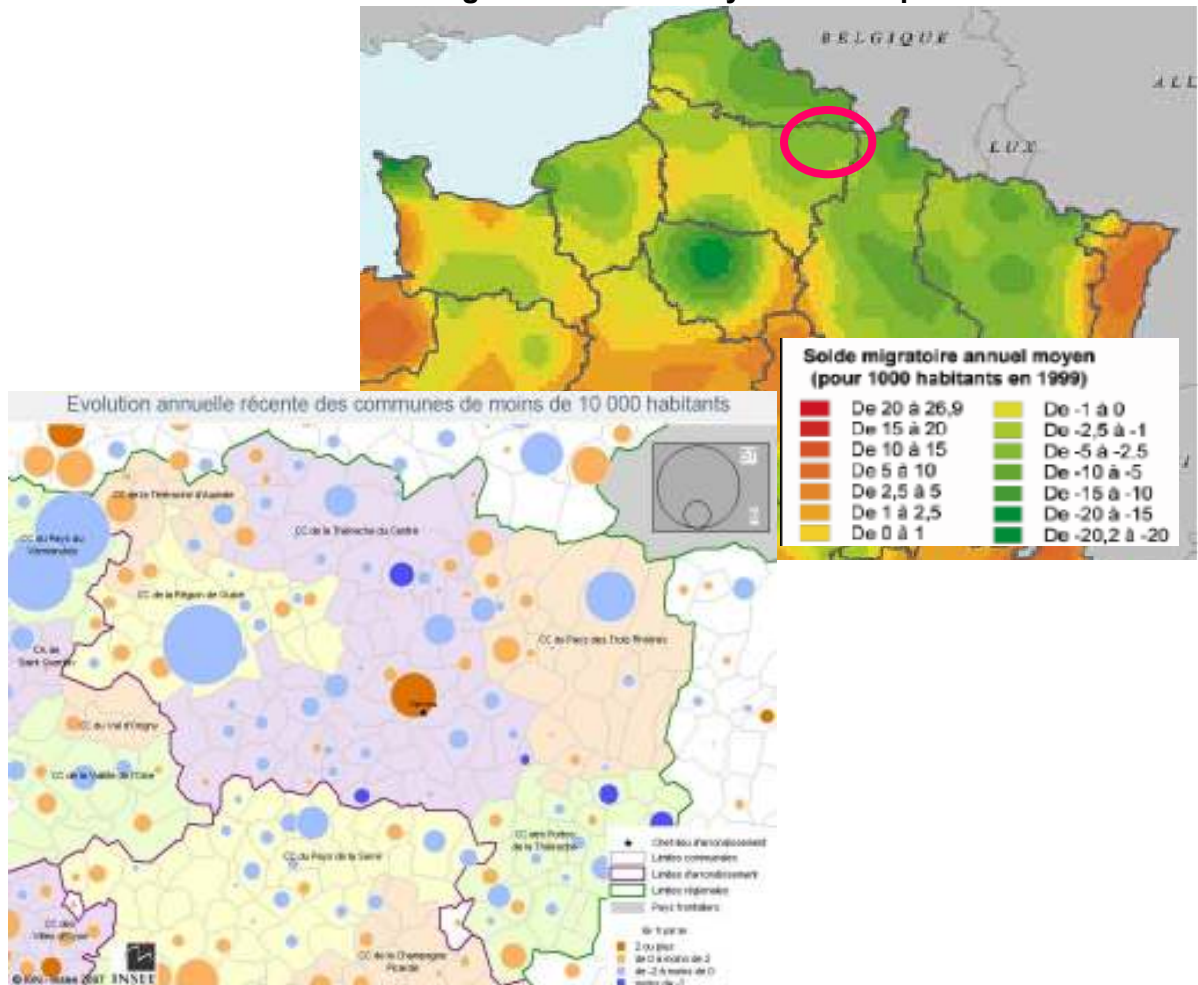
Au cours des dernières décennies, cette population a vu s'éroder une prospérité économique construite, un siècle durant, sur la cohabitation d'une agriculture herbagère dynamique et de quelques secteurs industriels très actifs.

La disparition d'une partie de ces activités traditionnelles a laissé sa trace dans la démographie thiérachienne. Le Pays a perdu plus de 2 000 habitants pendant la dernière décennie du 20<sup>ème</sup> siècle, avant que son niveau démographique se stabilise dans les premières années du 21<sup>ème</sup>. Entre-temps, beaucoup de jeunes sont partis et la population a vieilli.

Si, dans les classes actives prédominent encore emplois agricoles et industriels, ceux-ci demeurent souvent de faible qualification. Le taux de chômage, au sens de l'INSEE, atteignait en 2005 14% de la population active, en raison notamment d'un taux de scolarisation médiocre et de la fréquence des sorties de l'appareil scolaire sans qualification. Les revenus de la population sont faibles. Autant de freins qui contrarient toute aptitude à la mobilité.

Cette fragilisation sociale explique des indicateurs sanitaires inquiétants : une mortalité prématurée élevée ; des aînés souvent touchés par des pathologies graves, une proportion significative de publics handicapés. Elle explique également un certain fatalisme et la perte de confiance dans l'avenir d'une grande partie des habitants.

### Solde migratoire annuel moyen en 1999 pour 1 000 habitants



### 3. SES INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES SITUENT LA THIÉRACHE AU PLUS BAS NIVEAU DE SON ENVIRONNEMENT TERRITORIAL

L'énoncé qui précède décrit un déclin progressif du territoire sur trois décennies. Analysés à leur niveau actuel les indicateurs socio-économiques imposent davantage encore l'affaissement qui est le sien par rapport à son environnement territorial. Qu'il s'agisse des taux de chômage ou d'inactivité, des indices de qualification des actifs ou de richesse des ménages, le pays se situe au niveau le plus bas par rapport à l'espace qui l'entoure. Ces indicateurs le positionnent à des niveaux inférieurs aux moyennes de la région picarde ; région qui, dans ces mêmes domaines, se situe très en dessous des moyennes nationales !

Dans l'étude que la DATAR a publiée en 2003, sous le titre « *Quelle France rurale pour 2020 ?* », trois types de territoires se trouvent décrits en fonction de la spécificité de leur évolution amorcée : les « *campagnes des villes* » ; les « *campagnes encore fragiles* » ; les « *campagnes en recherche d'équilibre* ». D'évidence la Thiérache se situe très nettement dans la deuxième catégorie, celle des « *campagnes encore fragiles* », puisqu'elle additionne les deux types de faiblesses qui peuvent la caractériser : celle des « *territoires vieillis et peu denses, à dominante rurale* » et celle des « *espaces ruraux ouvriers et traditionnels, au tissu industriel en déclin* ».

Terrible constat que confirme la structure des secteurs d'activités, avec une surreprésentation des emplois agricoles et industriels et une sous représentation des emplois tertiaires par rapport aux moyennes nationales ; et que corrobore de façon plus terrible encore des indicateurs de santé publique parmi les plus sombres de la France septentrionale.

Cette situation suscite un sentiment déprimant. D'autant plus qu'elle n'est la résultante, ni d'un laisser aller, ni d'un penchant à l'inaction des responsables locaux. Dans la période récente, des initiatives significatives ont été prises pour amener en Thiérache des investissements industriels et pour créer des emplois. Un peu partout dans le Pays, on a pu relever aussi des initiatives porteuses de sens et d'avenir.

Pour autant, demeure la froide réalité, les statistiques. Elles doivent être regardées avec lucidité. Elles doivent surtout stimuler l'urgente nécessité d'une stratégie permettant de s'attaquer aux causes structurelles du déclin décrit, enfin d'en contrecarrer l'impact des effets dévastateurs.

#### **4. LA THIERACHE DEMEURE POUR AUTANT UN PAYS DETENTEUR D'ATOUTS SERIEUX DANS UN ENVIRONNEMENT QUI REDEVIENT PORTEUR**

---

Si le diagnostic territorial révèle des handicaps terribles, il n'efface pas la réalité de quelques atouts sérieux. Lesquels apportent des raisons de croire, qu'avec un surcroît de volonté, tout redevient possible.

Parmi ces atouts, susceptibles d'être mis au service d'une stratégie efficace de renouveau, relevons :

**La qualité de l'environnement du Pays.** La Thiérache est reconnue comme le premier pays de la région picarde pour la valeur écologique de ses espaces naturels, séduisant écrin d'un patrimoine bâti, lui-même bien préservé en qualité et en caractère.

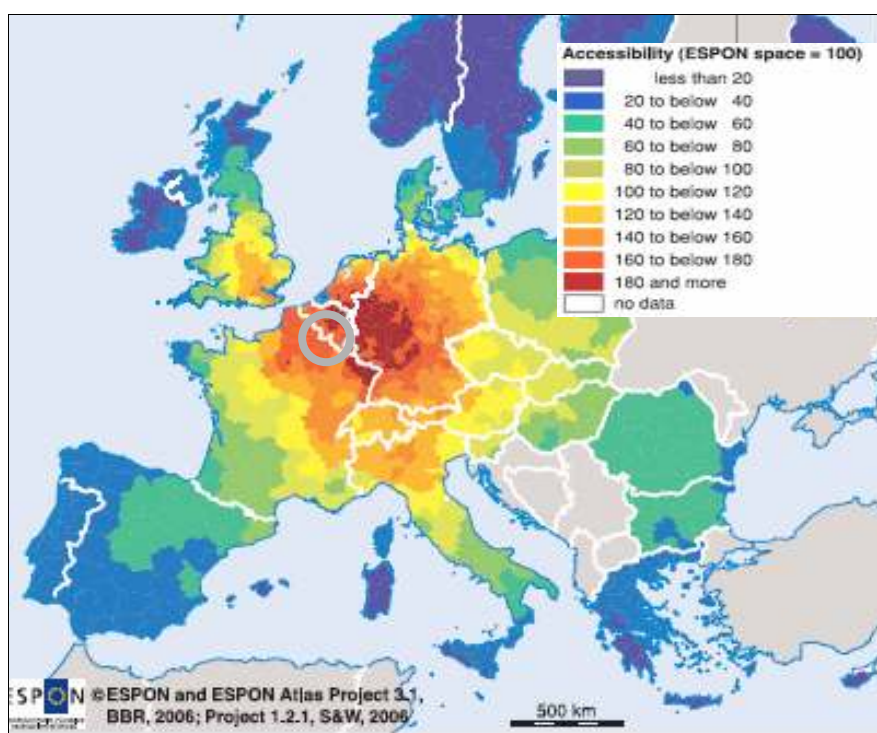
**Son positionnement géographique.** La Thiérache bénéficie d'une localisation privilégiée, à proximité des plus grandes concentrations de population de l'Europe septentrionale. Plus de 90 millions de personnes vivent dans un rayon de 300 kilomètres autour du Pays de Thiérache. Il y a là un marché exceptionnel. Très peu de territoires bénéficient de la proximité d'un tel potentiel. A cela s'ajoute que l'accessibilité à cet environnement géographique se trouve facilitée par réseau des voies de communication très dense.

**L'action de ses collectivités territoriales.** Par l'entremise du Syndicat mixte du Pays de Thiérache et des cinq Etablissements publics de Coopération Intercommunale, elles mettent en oeuvre des politiques imaginatives d'animation économique, d'habitat, de transport, de tourisme et de revitalisation du bocage.

**Le renouveau de vitalité de la société civile thiérachienne et quelques signes porteurs d'espoir.** Les entreprises du Pays travaillent de plus en plus en réseau. La vie associative multiplie les initiatives innovantes. Depuis 2003, le taux de chômage s'est stabilisé et une progression de l'emploi salarié s'est même amorcée ces dernières années.

Ces indices laissent imaginer que le positionnement de la Thiérache parmi « *les campagnes encore fragiles* », n'exclut pas sa capacité à capitaliser des facteurs positifs identiques à ceux qui contribuent à l'essor des deux autres catégories « *campagnes des villes* » et « *nouvelles campagnes en recherche d'équilibre* ». Par rapport aux premières, il s'agirait pour la Thiérache de tirer meilleur profit du très large espace urbain qui l'entoure ; par rapport aux secondes, il conviendrait davantage d'optimiser les atouts environnementaux et patrimoniaux qu'elle détient.

### Potentiel d'accès des territoires européens



## II. PRENDRE APPUI SUR DES DYNAMIQUES PORTEUSES D'AVENIR

### Trois questions se dégagent du diagnostic qui précède :

1. Comment enrayer le déclin démographique du Pays qu'encouragent le vieillissement de sa population et l'exode de ses jeunes ?
2. Comment revivifier une économie dans laquelle des activités nouvelles ne compensent pas suffisamment l'érosion des secteurs d'activités anciens ?
3. Comment régénérer un tissu social pour que se trouvent réduits les handicaps économiques, sociaux, culturels et sanitaires qui le dégradent présentement et que soient activées les potentialités qui permettent de le dynamiser ?

### Un examen du présent pour trouver des réponses d'avenir :

Répondre à ces questions doit inspirer la stratégie de développement de la Thiérache. Pendant la phase préparatoire du projet stratégique, une attente forte s'est exprimée en faveur d'une réponse conciliant un vrai respect de la personnalité et de l'authenticité du territoire à la possibilité d'y faire passer un vigoureux souffle de modernité.

Pour que soit relevé ce défi, le Conseil de développement s'est efforcé de discerner dans un large environnement, territorial, social et économique, des dynamiques porteuses d'avenir, sur lesquelles le Pays peut s'appuyer pour optimiser les atouts qu'il détient et pour répondre aux attentes qu'exprime sa population.

A la faveur de cet exercice, inspiré par le principe du « *penser global pour agir local* », deux grands courants contemporains sont apparus répondre très précisément à cette attente. Le premier est celui que traduit en France un repeuplement très significatif des territoires ruraux, contribuant à leur imprimer la marque d'une nouvelle modernité. Le second est l'acceptation de plus en plus large que recueille le choix d'un « *développement durable* » ; véritable révolution économique dont la ruralité se révélera à coup sûr un espace privilégié de son imposition progressive dans nos sociétés..

Incontestablement, la prise en compte de ces deux dynamiques est susceptible d'offrir un puissant effet de levier pour la réussite de la charte de développement de la Thiérache ; dès lors que celle-ci retient des priorités s'inscrivant dans leurs logiques profondes.

## **UNE DYNAMIQUE DE REPEUPLEMENT DES TERRITOIRES RURAUX INTRODUIT LA CAMPAGNE FRANÇAISE DANS LES NORMES D'UNE NOUVELLE MODERNITE**

---

La fin du 20<sup>ème</sup> siècle et le début du 21<sup>ème</sup> marquent une incontestable rupture dans l'évolution du peuplement du territoire français. Alors que la primauté de l'espace rural s'est imposée en France jusqu'à l'aube de l'ère industrielle, elle même marquée par la croissance de notre espace urbain, l'excès d'urbanisation amène aujourd'hui un incontestable retour vers notre espace rural.

La convergence de multiples tendances illustre l'ampleur de cette évolution et suggère l'émergence d'une nouvelle ruralité française.

### **1<sup>ERE</sup> TENDANCE : A L'EXODE RURAL D'HIER SE SUBSTITUE DE PLUS EN PLUS L'ETALEMENT URBAIN D'AUJOURD'HUI**

---

A travers les recensements successifs de la population, cette tendance ne cesse de se confirmer. 82 % de la population française vit dans des espaces à dominante urbaine. Cette notion recouvre la réalité d'un tissu territorial composé d'une ou plusieurs villes centres, auxquelles s'agrègent des communes de moindre importance, dont certaines de caractère strictement rural. Or, ce type d'espace progresse désormais moins par la densification des centres-villes que par l'élargissement des villes-centres vers leur périphérie. Entre 1962 et 1999, la population de ces zones périurbaines a progressé de 70 %, par l'intégration de 5000 communes rurales. Cet étalement urbain qui s'accomplissait en 1999 dans un rayon moyen de 15 km, se poursuivait en 2004 dans un rayon moyen de 25 km. Phénomène dynamique, mais peu perçu par les populations des communes concernées ; lesquelles éprouvent toujours le sentiment de « *vivre à la campagne* ».

Cet impact de la ville vers l'espace rural ne se limite pas aux seuls territoires recensés comme « « périurbains ». On le retrouve au cœur d'un processus plus global de migration de la ville vers la campagne. Il constitue un facteur explicatif de la croissance de population de nos zones rurales ; laquelle ne cesse de s'accélérer. Cette croissance globale de la population rurale française qui était de 0,1 % entre 1990 et 1999, est passée à 0,7 % entre 2000 et 2004.

### **2<sup>EME</sup> TENDANCE : CETTE MIGRATION DE LA VILLE VERS LA CAMPAGNE BOULEVERSE PROGRESSIVEMENT LA SOCIOLOGIE DE NOTRE RURALITE**

---

L'assimilation de l'espace rural à l'espace agricole, hier assez évidente en termes de peuplement, a aujourd'hui perdu toute pertinence. Le rapprochement des résultats des recensements de 1962 et de 1999 démontre bien l'ampleur et la profondeur cette mutation.

Entre ces deux dates, l'évolution de la répartition des ménages ruraux, en termes de composition socioprofessionnelle, a évolué dans les rapports suivants :

- agriculteurs et salariés agricoles : de 33,8 % à 7 %
- retraités agriculteurs : de 7,1 % à 6 %
- artisans, commerçants, entrepreneurs : de 8,8 % à 6 %
- cadres moyens et supérieurs : de 3,9 % à 20 %
- employés et ouvriers de : 25 % à 20 %
- retraités : de 21,4 % à 35 %

Le déclin de la population strictement agricole est impressionnant, mais son poids social et patrimonial demeure supérieur à son importance numérique. Les artisans et commerçants résistent mieux en nombre ; ce qui signifie qu'ils gardent une fonction d'animation économique très significative. La part des ouvriers et employés se réduit, mais elle reste en volume trois fois supérieure à celle des agriculteurs. Les professions tertiaires des services s'imposent désormais comme la catégorie la plus importante de la population active rurale. Quant aux retraités, ils sont désormais plus nombreux dans les campagnes que dans les villes.

### **3EME TENDANCE : UN PEUPEMENT RURAL, MOINS MARQUE PAR SON RAPPORT A L'AGRICULTURE, FAIT APPARAÎTRE D'AUTRES RAPPORTS DES POPULATIONS CONCERNEES A LEUR TERRITOIRE**

---

Si en usage du sol, la ruralité demeure essentiellement vouée à l'activité agricole, en peuplement elle peut se définir comme prioritairement résidentielle. Une vocation dans laquelle s'introduisent différents contrastes. Il peut s'agir de résidences permanentes ou de résidences secondaires. Les résidents permanents peuvent exercer une activité sédentaire ou, dans 60 % des cas, migrer quotidiennement vers la ville pour répondre à leurs obligations professionnelles.

Ces nuances contribuent à introduire des rapports contrastés au territoire d'élection entre catégories sociales et générations de résidents. Un très fort attachement pour la population strictement agricole ; une attirance affective pour les classes moyennes qui ont opéré un choix volontaire d'enracinement ; une forte sensibilité aux contraintes de mobilité pour des catégories sociales moins fortunées et soumises à l'obligation de travailler à l'extérieur ; une satisfaction de vie paisible pour des retraités, souvent assez enclins à jouer un rôle actif dans la vie locale ; des sentiments peut être plus mitigés chez des jeunes quand ils refusent à la fois isolement rural et entassement urbain..

### **4EME TENDANCE : L'ATTRAIT DES FRANÇAIS POUR LA RURALITE DEVRAIT ENCORE SE RENFORCER DANS LES ANNEES A VENIR**

---

L'attrait pour les « paradis verts » qu'expriment les Français semble appeler à perdurer. Selon un sondage BVA, réalisé au printemps 2007 auprès de citoyens : 39 % des personnes interrogées souhaitent s'installer à la campagne ; 13 % se donnaient déjà un projet précis en ce sens. Ces chiffres, transposés au niveau global de la population, signifient que 8 millions de Français veulent aujourd'hui s'installer dans la ruralité et que 2.7 millions envisagent de le faire dans les cinq années à venir.

Ce désir de nature s'exprime dans différents segments de la population urbaine. Dans 48 % des cas, il porte le souhait d'une résidence paisible pour le temps de la retraite ; dans 27 % des cas, il concerne des actifs désireux de vivre à la campagne en travaillant à la ville ; pour 23 %, il s'agit au contraire de citoyens qui souhaitent vivre et de travailler dans la ruralité, soit en y trouvant un emploi, soit y créant une activité.

## **5EME TENDANCE : LA RURALITE FRANÇAISE SEDUIT AUSSI DES RESSORTISSANTS D'AUTRES ETATS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE**

---

Les traités communautaires autorisent la liberté de circulation et d'établissement dans les différents pays de l'Union européenne pour les ressortissants des Etats membres. Or d'évidence la France séduit nombre de citoyens de ces pays ; notamment ceux que caractérise une forte densité de peuplement. Comparativement, par la faible occupation de son sol, avec l'argument d'une ruralité aux paysages agréables et contrastés, le territoire français peut encore proposer une offre foncière et immobilière très compétitive par rapport aux prix pratiqués dans d'autres pays de l'Union, . Très attirés par la France sont en particulier les Britanniques (cf une étude d'Odit-France cité par « Le Monde » en juillet 2007). Entre 2003 et 2005, le nombre des résidences secondaires acquises en France par des ressortissants du Royaume Uni s'est accru de 32 %, pour atteindre un total de 70 627. En flux financier, cela signifie, pour la seule année 2004, 5 milliards d'€ dépensés pour l'acquisition de 30 000 propriétés. Les Britanniques sont aujourd'hui le premier contingent de résidents européens non français sur le territoire national ; un territoire que séduit aussi très fortement les Hollandais, et d'autres nationalités parmi lesquelles, de date plus récente, les Irlandais.

## **6EME TENDANCE : LES SCIENCES HUMAINES REVELENT QUE L'ELAN ACTUEL VERS LA RURALITE ET LA PERCEPTION D'UN TERRITOIRE NE PEUVENT PAS S'EXPLIQUER EXCLUSIVEMENT PAR DES DONNEES DE CARACTERE ECONOMIQUE**

---

Si le retour vers la campagne peut être inspiré par des facteurs contraignants (niveau de pouvoir d'achat, impératifs d'activités professionnelles...), il apparaît évident qu'il se nourrit aussi d'aspirations plus profondes que nombre de spécialistes en sciences humaines s'attachent à expliciter. L'effort d'approfondissement du rapport de l'homme à un territoire ne participe pas d'un questionnement récent. Déjà, au 4<sup>ème</sup> siècle avant J.C., Platon invitait à différencier dans la notion de lieu, le « *topos* », qui recouvre sa réalité physique et géographique, du « *chorá* » qui traduit les qualités que l'homme lui confère et la relation qu'il entretient avec lui dans son imaginaire. Philosophes, psychologues, anthropologues, sociologues... n'ont cessé depuis de mieux cerner la nature de ce rapport où se trouve très impliqué le psychisme des individus. Un numéro récent des Cahiers de la Fondation « *Sol et Civilisation* » propose une synthèse claire de ce type d'approches. Elle permet de mieux comprendre comment l'appartenance à un territoire, ou l'élection d'un territoire comme lieu de vie, permet à nombre d'individus, souvent très inconsciemment, de concilier en eux des besoins psychologiques et sociaux exprimant leur relation à l'autre, au temps, à l'espace.

Dans l'ordre de ces rapports complexes, le contexte historique influe également. D'évidence le glissement d'une économie agricole à une économie industrielle, puis à une économie de services -évolution qui s'est accompagnée du passage d'une sédentarité forte à une mobilité très facilitée- a plusieurs fois métamorphosé le rapport de l'homme à l'espace.

Aujourd'hui le paroxysme de la civilisation urbaine est entré en crise avec un excès d'urbanisation qui débouche sur un recul d'urbanité ; avec des comportements individuels et sociaux altérés par de nombreux facteurs régressifs. Le désir des « *paradis verts* », qu'expriment les tendances précédemment exposées, révèle aussi la recherche d'une antidote dans ces temps urbains très éprouvants. De là une intense aspiration de re-territorialisation ; car l'homme est instinctivement en quête d'un environnement qui réponde à la fois à la sécurité de son être et à la stimulation de son esprit.

## **7EME TENDANCE : LE TERRITOIRE RURAL, ESPACE D'EQUILIBRE POUR LES INDIVIDUS TEND A LE DEVENIR AUSSI POUR LES ENTREPRISES**

---

Pour beaucoup d'observateurs, la mondialisation nourrit également, au niveau des activités économiques, un besoin de re-territorialisation identique à celui qu'expriment les individus. La macroéconomie de flux globalisés, imprévisibles, difficiles à réguler et anxiogènes, appelle des processus compensateurs et pondérateurs. La microéconomie de production des entreprises ne suffit pas à y répondre. Entre ces deux dimensions de l'économie contemporaine trouve désormais place une mésoéconomie des territoires ; espace privilégié où des acteurs entreprises peuvent puiser les ressources humaines et relationnelles pour mieux affronter des marchés mondialisés. Ce qu'exprime parfaitement l'émergence actuelle des « *systèmes productifs localisés* », des « *clusters* » qui, transcendent les rapports classiques de concurrence, pour favoriser échanges d'information, mise en commun de savoir-faire, initiatives de prospection, opportunités d'engagements conjoints. Ceci à la faveur des liens de convivialité que peut offrir à des entrepreneurs un territoire à dimension humaine, Partout en Europe, on repère la dynamique de ces dispositifs économiques performants par lesquels se mutualisent les échanges inter entreprises pour mieux faire face aux défis d'une économie monde.

## **8EME TENDANCE : LES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION, EN RELATIVISANT LE CRITERE DE DISTANCE, APPORTENT SA PLEINE MODERNITE A L'ESPACE RURAL**

---

Si l'espace rural entre aujourd'hui dans une nouvelle modernité, c'est aussi grâce aux progrès technologiques qui viennent briser son isolement séculaire. Pendant plusieurs siècles, par la concentration des hommes et des activités qu'elle réalisait, la ville a pu s'ériger en espace quasi exclusif d'information ; donc de pouvoir et de commandement. Depuis quelques années l'émergence des nouvelles technologies d'information et de communication a complètement modifié le rapport des territoires à la modernité. Le milieu rural se trouve soudainement pourvu d'un système nerveux et cognitif qui le relie à un environnement spatial désormais sans limite. Chaque individu qui s'y installe peut accéder à des sources d'information, de savoir, de culture, de loisirs, hier apanage exclusif des villes ou des grandes métropoles. Et nombre d'entreprises se trouvent aujourd'hui plus largement exonérées d'une contrainte de proximité urbaine qui, naguère encore s'avérait incontournable pour elles.

La production des biens, l'usage des services, les normes de la consommation, se trouvent donc complètement mais positivement bouleversées dans l'espace rural. L'ampleur de cette mutation explique à coup sûr l'accélération de l'amplitude prise par la migration des villes vers les campagnes. Mouvement dont le télétravail offre une première illustration du nouveau rapport à l'espace que cette révolution technologique permet pour les entreprises.

L'ampleur du phénomène n'en est qu'à ses prolégomènes. Sa perception, même intuitive, suffit à convaincre de la portée de la mutation qui s'amorce ; des défis audacieux qui pourront être relevés au coeur de la ruralité.

---

*2<sup>ème</sup> dynamique*

---

**LA DYNAMIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DOIT  
INSPIRER DE PLUS EN PLUS LA MUTATION ECONOMIQUE  
DES TERRITOIRES RURAUX**

---

**1<sup>ER</sup> CONSTAT : LES DESEQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX FAVORISENT UNE  
PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE SUR L'AVENIR DE LA PLANETE**

---

Avec le recul, les premières années du 21<sup>ème</sup> siècle apparaîtront dans l'avenir comme le moment clé de l'histoire où se sera accélérée la prise de conscience mondiale des grands enjeux environnementaux. Sur tous les continents, une succession impressionnante de phénomènes climatiques ou écologiques extrêmes, contrastés, étranges, a propagé une onde d'inquiétude : fréquence amplifiée des tornades et des cyclones sur l'Amérique centrale et les Caraïbes ; ouragan « Catarina » sur La Nouvelle Orléans ; moussons dramatiques en Asie centrale, fonte de la calotte glaciaire dans l'Arctique ; plus proche de nous : inondations stupéfiantes en Grande Bretagne, incendies de forêts au Portugal, en Roumanie, dans le Péloponnèse, dans le Maghreb....Le caractère saisissant de ces événements a fait naître la conviction d'une responsabilité collective à devoir mieux assumer le devenir de la planète. Une pédagogie efficace de cette nécessité a été conduite par des personnalités de talent : un politique tel l'ancien Vice président américain Al Gore : des universitaires, tels les Professeurs Stern en Grande Bretagne ou Lester R. Braun aux USA : des hommes de média, tels Yann Artus Bertrand ou Nicolas Hulot....

Les questions climatiques, environnementales et énergétiques s'imposent désormais en priorité dans les grandes conférences internationales. La nécessité de créer une Organisation des Nations unies pour l'environnement s'est trouvée clairement posée en 2007. Dans chaque pays, ces questionnements nouveaux s'introduisent dans tous les interstices de la vie publique. En France, ils se sont positionnés au cœur de la dernière campagne présidentielle comme un enjeu largement consensuel. Aucun candidat n'a contesté leur urgence et leur gravité. La création récente d'un « Ministère du développement durable » marque un premier ajustement institutionnel pour mieux prendre en compte cette nouvelle donne au niveau de la puissance publique. A l'automne 2007, le « Grenelle de l'environnement » a introduit un ensemble de préoccupations nouvelles au cœur de la négociation collective. Et d'évidence ce n'est là qu'un début.

## **2EME CONSTAT : L’AFFIRMATION D’UNE MENACE ENVIRONNEMENTALE UNIVERSELLE OUVRE LA VOIE A UN CHANGEMENT POSITIF DES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS**

---

Par sa nature et son ampleur, la menace environnementale accrédite le sentiment que personne, puissant ou misérable, ne pourra se soustraire à ses effets ; qu’aucun paradis écologique ne protégera les mieux pourvus, à l’instar des paradis fiscaux qui abritent déjà leur argent.

Cette égalité devant le danger se révèle un puissant stimulant pour l’affirmation de comportements individuels plus responsables. « *La terre brûle* » : face à cette menace, chaque individu ressent que sa responsabilité personnelle se trouve aussi engagée pour conjurer le péril. L’impératif de devoir « *vivre autrement* » gagne les esprits. Avec lui s’étend l’acceptation d’un principe de développement durable à pratiquer, par tous et en tous lieux.

Chacun en vient donc à admettre qu’il doit s’engager par des actes concrets pour :

- lutter contre les gaz à effet de serre ;
- préserver la biodiversité ;
- garantir la protection et la gestion des milieux et des ressources ;
- consentir à un épanouissement de tous les êtres vivants par l’accès à une bonne qualité de vie ;
- militer pour une cohésion sociale et une solidarité entre territoires et générations ;
- participer à un développement fondé sur des modes de consommation et de production responsables.

## **3EME CONSTAT : AUCUNE DEMARCHE TERRITORIALE PROSPECTIVE NE PEUT PLUS S’EXEMPTER DU CHOIX D’UN DEVELOPPEMENT DURABLE**

---

Dans la prise de conscience qui s’accomplit, il est remarquable qu’à un sentiment général d’inquiétude, hier prééminent, succède aujourd’hui un désir plus déterminé d’innovation. A la crainte, un moment perceptible, d’une pénitence à subir se substitue peu à peu la certitude d’un défi relever. La nécessité du « *vivre autrement* » évoquée ci-dessus se charge donc d’une connotation positive. L’intelligence humaine se trouve requise sur le devoir d’inventer. Domine moins, dans les esprits, l’idée d’un retour à l’ordre naturel d’antan ; s’y impose davantage celle d’un équilibre nouveau et différent procédant de l’instauration de modes de vie mieux réfléchis.

Cette évolution des comportements privés va contribuer, elle aussi, à infléchir les choix publics et contribuer à les fonder sur une inspiration responsable. Un renouvellement d’éthique va s’instiller dans l’espace des décisions politiques. Comment imaginer dès lors que cette évolution des esprits et cette affirmation des valeurs puissent être ignorées dans l’élaboration d’un projet de territoire ?

Le territoire s’est trouvé défini plus haut comme le lieu où l’homme assume « *sa relation à l’autre, à l’espace et au temps* ». L’avenir d’un territoire ne peut donc se penser dans une perspective différente de celle que les individus pressentent déterminante pour eux mêmes. L’impératif du développement durable s’imprime dans les comportements personnels ; il doit s’inscrire simultanément au cœur du développement territorial.

**4EME CONSTAT : L'EUROPE ELLE MEME A FAIT LE CHOIX D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE, LES TERRITOIRES QUI LA COMPOSENT DOIVENT AUSSI S'EN INSPIRER**

---

En 2000, le Conseil européen de Lisbonne a fixé un objectif stratégique de compétitivité visant à assurer à l'Union européenne « *une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». En 2001, le Conseil européen de Göteborg a ajouté une *dimension environnementale* aux objectifs définis à Lisbonne, en demandant « *d'examiner de manière coordonnée les conséquences économiques, sociales et environnementales de toutes les politiques et d'en tenir compte dans les processus de décision* ».

Le cadre que l'Europe s'est donné pour concevoir son développement répond donc très clairement, en termes politiques, aux aspirations que l'opinion publique exprime dans les différents Etats de l'Union européenne. En toute logique, la même inspiration doit s'imposer dans la démarche que le pays de Thiérache engage par l'élaboration de sa charte de développement.

### III. SE DONNER A L'HORIZON DES DIX ANS A VENIR TROIS AMBITIONS DE RENOUVEAU

En prenant appui sur les tendances fortes de l'époque, que constituent un fort désir de vivre en milieu rural et une aspiration grandissante à un essor économique fondé sur les normes d'un développement durable, la Thiérache doit aujourd'hui se doter d'un projet de territoire qui, intégrant ces dynamiques sociétales, permette au Pays d'ouvrir un nouveau cycle prospérité.

**La tenue de trois grandes ambitions** exprime ce projet de territoire :

1. Faire de la Thiérache un territoire attractif et accueillant pour les hommes et les activités,
2. Fonder le renouveau économique de la Thiérache sur le maintien de son identité paysagère et sur des choix économiques respectueux d'un développement durable,
3. Réaliser en Thiérache un espace de vie culturelle et sociale exprimant des valeurs de convivialité et de solidarité.

#### Les ambitions de la Charte de Pays :

---

##### **1 La Thiérache, un territoire qui se veut attractif :**

Politique touristique  
Attractivité du patrimoine  
Aide à l'installation  
Communication

##### **2 La Thiérache, un territoire qui fonde son renouveau économique sur le maintien de son identité paysagère et sur des choix de développement durable :**

Le bocage et l'eau  
La filière bois  
L'agriculture  
La formation

##### **3 La Thiérache, un espace de vie culturelle et sociale exprimant des valeurs de convivialité et de solidarité :**

Les services à la population  
La culture  
TIC – accès au multimédia  
Commerce de proximité

**Obtenir une mise en œuvre efficace du projet de territoire par l'ensemble des acteurs**

## **1. LA THIERACHE : UN TERRITOIRE QUI SE VEUT ATTRACTIF ET ACCUEILLANT POUR LES HOMMES ET LES ACTIVITES**

---

### **Un paradoxe qui surprend :**

La France constate donc aujourd'hui dans l'évolution de son peuplement la très forte attirance qu'exerce le milieu rural sur le choix de résidences de plusieurs catégories de population : retraités, actifs, migrants intra européens. Une évolution significative s'amorce également en faveur de la localisation d'activités nouvelles dans la ruralité.

Dans la partie septentrionale de l'Union européenne où elle se situe, la Thiérache se trouve entourée par des régions et des pays parmi les plus densément peuplés et les plus actifs du continent : Région parisienne, Nord Pas-de-Calais, Grande Bretagne, Pays Bas, Belgique, Luxembourg... Pour autant, en regard de cet environnement densément peuplé et économiquement dynamique, la Thiérache apparaît faiblement bénéficiaire des mouvements de population et d'activités qu'il est à même de diffuser.

La réserve de nature et de tranquillité qui confère à la Thiérache de l'Aisne une séduction forte demeure largement ignorée par les habitants de ce grand espace continental. Pourtant, tout laisse imaginer que ces populations, dans leurs temps de loisirs, à l'âge de la retraite, dans les conditions de leur vie active, trouveraient plaisir à accéder à ces horizons paisibles et réparateurs, qui contrastent tant avec l'environnement urbain de leur quotidien.

Pourquoi un tel Pays, enserré dans un espace géographique aussi dense, répond-t-il si faiblement aux besoins de tourisme, de résidences ou d'activités qui s'y expriment ? Le fait que la Thiérache, pays « remarquable », demeure en termes d'attractivité un Pays « peu remarqué » constitue un curieux paradoxe en regard des tendances de l'époque.

Réduire cette contradiction, en s'appuyant sur la dynamique territoriale qui s'affirme aujourd'hui dans l'espace rural français doit constituer une première ambition pour le Pays de Thiérache.

### **Un défi à relever :**

L'époque le suggère, le Pays doit le vouloir : la Thiérache doit devenir un territoire fortement attractif pour les hommes et les activités.

Cette ambition s'impose aussi par la nécessité de rétablir en Thiérache une évolution démographique positive, d'y restaurer une mixité sociale et générationnelle mieux équilibrée, de favoriser par un supplément de population le renouveau de l'économie en activités et de la stimuler, en création de valeur, par un apport de ressources et de consommation.

**Une « feuille de route » à tenir pour traduire une ambition :**

Attirer en Thiérache trois ou quatre mille nouveaux résidents et y établir des activités nouvelles correspondant à la personnalité et aux atouts du Pays exigent l'articulation de plusieurs orientations opérationnelles, astucieusement construites et attentivement reliées entre elles :

- 1. Préserver l'identité du Pays, par la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et architectural.**  
Le paysage thiérachien se caractérise par une ruralité bocagère et forestière, écrin végétal d'un ensemble unique en Europe d'une soixantaine d'églises fortifiées. Le pays s'identifie aussi par des ensembles architecturaux majeurs d'une histoire riche de contrastes : l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache et le Familistère Godin de Guise. Sur un registre différent, l'hippodrome de La Capelle, avec la modernité des équipements qu'il propose pour les courses de trot, doit également être retenu parmi les pôles patrimoniaux contribuant à l'identification de la région et capable de renforcer le flux de ses visiteurs. La préservation et la valorisation de l'ensemble de ce patrimoine doivent être soutenues par : l'exécution et le renouvellement du plan de « *recomposition du bocage de Thiérache* » ; la création d'un Etablissement public de coopération culturelle optimisant les conditions d'entretien, de gestion et d'animation des églises fortifiées ;
- 2. Renforcer la renommée, nationale et internationale de la Thiérache par une politique touristique plus dynamique.**  
La « destination Thiérache » doit être servie par une **communication** efficace valorisant l'identité du Pays, par une **offre d'équipements** renforcée en qualité et en densité, par une **professionnalisation** accrue de l'accueil, de l'animation, des services. Cette politique, qui doit contribuer à accroître la notoriété et l'attractivité du Pays, vise naturellement comme premier résultat le renforcement significatif de revenus une activité touristique de qualité.
- 3. Faciliter l'émergence d'une offre foncière et immobilière, condition indispensable à l'installation de nouveaux résidents et de nouvelles activités.**  
L'enquête lancée par le Ministère de l'Agriculture sur l'évolution du bâti rural (enquête pour laquelle la Thiérache a été retenue comme Pays test), doit être prolongée par un inventaire le plus exhaustif possible du foncier et de l'immobilier thiérachiens susceptibles d'être mis le marché. Une telle démarche doit être organisée et conduite grâce à la coopération d'acteurs tels les Centres d'Economie Rurale, le Notariat, les professionnels de l'immobilier..., L'offre ainsi dégagée pourra être mise en valeur, par des actions de communication spécifiques, dans les régions françaises ou les pays européens, où elle est susceptible de trouver preneurs.
- 4. Réaliser en Thiérache des équipements numériques répondant aux meilleurs standards aujourd'hui exigés par les particuliers et les entreprises.**  
La réalisation de cet objectif, avec tous les choix technologiques qu'il implique, doit être étudiée et approfondie par un groupe projet. Mais le niveau d'équipements et de services qui sera proposée devra s'insérer subtilement dans l'ensemble des actions de communication du Pays afin d'associer, à son image de nature et de tranquillité, la touche de modernité technologique indispensable au renforcement de son attractivité.

**5. Promouvoir, par des actions de communication ciblées, la qualité du cadre de vie proposé par la Thiérache.**

Ces actions destinées essentiellement à attirer de nouveaux résidents, français et étrangers, actifs ou retraités, devraient s'appuyer sur un double concept de nature et de modernité et se développer selon un « plan média » permettant aux messages déclinés d'atteindre efficacement les publics visés. La promotion de l'offre foncière et immobilière, dégagée dans les conditions évoquées ci-dessus, pourra s'insérer efficacement dans le cadre de ces campagnes.

**6. Organiser des dispositifs spécifiques de détection et d'accueil pour des projets d'activités en corrélation avec l'identité du pays et le profil de porteurs qui cherchent à concilier, en milieu rural, un cadre d'activité à un cadre de vie.**

Des événements réguliers, des sites internet, des média spécialisés existent déjà comme supports pour concrétiser une telle démarche. Il convient que la Thiérache apprécie les performances qu'ils peuvent offrir par rapport à l'objectif visé et qu'elle y recourt dans le cadre d'une action clairement définie.

## **2. LA THIERACHE, UN TERRITOIRE QUI FONDE SON RENOUVEAU ECONOMIQUE SUR LE MAINTIEN DE SON IDENTITE PAYSAGERE ET SUR DES CHOIX DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

---

### **Un constat qui surprend :**

L'adhésion à des modes de développement durable, qui se propagent comme une tendance forte de la société contemporaine, ne trouve pas encore en Thiérache l'attention qu'elle mérite. Exemple frappant. Alors qu'un recours significatif à des sources d'énergies alternatives s'impose comme une priorité, la Thiérache semble demeurer insensible à la ressource bois dont elle dispose. Et pourtant, avec près de 40 000 hectares de forêts, publiques, domaniales ou privées ; avec le complément de bois de chauffage que peut offrir le bocage, le Pays s'apparente à un petit « émirat pétrolier ». Mais un émirat qui n'aurait guère pris conscience du gisement qu'il abrite !

Cette ignorance, cet aveuglement surprennent. Quand le pétrole cote à plus de 80 \$ le baril, nombre de résidents thiérachiens seraient prêts à sauter le pas vers l'énergie bois. Par sens de l'économie : le bois en plaquettes permet de se chauffer à un coût au tiers de celui du fuel ; l'installation de la chaudière requise par ce type de combustible bénéficie de taux de défiscalisation très compétitifs. Par choix éthique et écologique aussi. Mais là où Savoyards, Jurassiens, Alsaciens, Wallons ou Suédois... ont déjà sauté le pas en nombre, le Thiérachien hésite encore. Est-il assuré que son approvisionnement sera sécurisé dans la durée ? Où trouvera-t-il le marchand de combustibles disposant de l'équipement pour pulser des plaquettes dans l'espace qu'il aura installé à l'emplacement de son ancienne cuve de fuel ? Les artisans locaux sont-ils déjà aptes à assurer le changement de chaudières avec un savoir faire identique à celui dont il faisait preuve pour le fuel ou le gaz ? Oui, la Thiérache hésite encore et, majoritairement, elle paie toujours son énergie domestique au prix fort.

Trois raisons commandent le choix d'un développement durable, et plus précisément celui d'un développement durable fondé prioritairement sur la valorisation de la ressource bois :

1ère raison : la cohérence que marque ce choix par rapport à la préservation des paysages.

Ceux-ci constituent l'argument déterminant de l'attractivité de la Thiérache, car c'est le bocage qui donne son caractère propre aux paysages du pays ; qui structure nombre de ses activités ; qui lui attire des visiteurs : qui fixe une partie de sa population résidente par le charme du cadre de vie instauré. Préserver, régénérer, mettre en valeur le bocage relèvent donc d'un impératif primordial. A condition que le labeur exigé trouve sa contrepartie en création de valeur économique. Les haies du bocage ne peuvent pas perdurer comme simples éléments de décor; elles doivent devenir une source de revenus, à l'égal d'autres productions dans le cadre d'une exploitation.

2<sup>ème</sup> raison : le bois du Pays constitue une ressource majeure autour de laquelle peut se structurer une activité économique importante, emblématique du choix d'un développement durable.

- Parce que la ressource bois est importante en Thiérache ; par l'apport potentiel du bocage et de ses haies ; par celui des 20 610 hectares de forêts domaniales, communales ou privées, qui recouvrent 10.5 % de la superficie du pays. AAAT estimait en 2006 à 35 000 tonnes, la capacité de production annuelle « bois énergie » des haies du bocage. Un volume qui permettrait, à lui seul, d'alimenter un millier de chaudières à un niveau de production moyenne de 100 kwh. Une chaudière domestique ne produit en moyenne que 15 kwh. Les forêts du pays sont susceptibles d'offrir un volume de bois combustible équivalent à celui du bocage. Avec 70 000 tonnes de ressources disponibles annuellement, la Thiérache se révèle donc en capacité d'assumer pratiquement une autosuffisance énergétique répondant à la totalité des besoins de ses ménages.

- Parce que cette ressource peut être exploitée dans des logiques de valorisations cohérentes, très complémentaires en création de valeur. Pour les exploitations herbagères, le bois des haies peut représenter, soit une contribution appréciable à la réduction de leurs charges de chauffage ; soit un supplément de revenus non négligeable en termes de productions. Pour les exploitations forestières, une approche plus sélective de la ressource, doit permettre l'accroissement d'une production de bois de chauffage, optimisant par effet secondaire l'évolution de peuplements prometteurs, destinées à la construction ou à l'ameublement. Les éclaircies, qui permettent d'abonder une ressource « bois énergie », facilitent aussi la photosynthèse propice à l'expression des plus belles espèces.

- Parce que cette ressource globale sera fortement créatrice de valeur pour le territoire si elle s'organise dans la logique de plusieurs filières : bois de chauffage ; bois de construction ; bois d'ameublement, les filières permettant de rationaliser pour chacune d'elles les activités de collecte, de transformation, de commercialisation...

- Parce qu'une demande latente, capable de monter très rapidement en puissance, est discernable localement pour le bois énergie.

- Parce que la création d'un véritable marché autour de cette ressource doit favoriser, à sa périphérie, l'émergence d'un tissu de jeunes entreprises innovantes sur des créneaux tels : l'expertise forestière ; l'isolation thermique des habitations ; la conception et l'installation d'équipements de chauffage correspondant aux énergies alternatives proposées... Ceci sans omettre que l'effort prioritaire à conduire sur la ressource bois n'exclut pas les innovations à encourager sur l'éolien, le solaire, la méthanisation, la biomasse....

- Parce que le travail de structuration économique qu'exige l'émergence des filières bois se trouvera épaulé par l'expérience et le savoir faire de structures existantes en Thiérache et dans un large environnement régional. Les AAAT ont déjà réalisé, dans le monde agricole, un impressionnant travail de sensibilisation et d'expérimentation sur les enjeux évoqués. Le Centre du Bois à Trélon concentre progressivement un ensemble important de moyens de recherche, d'expertise, de formation, qui en font un partenaire de premier plan pour accompagner une stratégie bois, respectueuse des orientations du programme européen « Eurowood ». Au cœur des régions picarde et champardenaise, le Pôle de compétitivité « Industrie et Agro-Ressources », labellisé par les Pouvoirs public, s'impose comme un acteur majeur pour aider à structurer sur un territoire tel la Thiérache, une démarche de développement durable, visant à passer d'une économie encore trop dépendante des ressources fossiles à une économie se fondant prioritairement sur les agro-ressources et sur les biotechnologies, capable de se réimposer dans une compétition ouverte et de créer de nouveaux emplois.

### 3<sup>ème</sup> raison : le développement des filières bois peut apporter une contribution majeure à la baisse du chômage structurel de la Thiérache

- Un nombre d'emplois non négligeable doivent procéder de ce qui précède. Les activités énumérées ci-dessus exigeront la mobilisation d'un large éventail de compétences. Certaines requerront un haut niveau de formation ; d'autres répondront aux aspirations de demandeurs d'emplois présentant des qualifications plus faibles. Mais toutes se révéleront intéressantes par la proximité des postes proposés et par l'attrait de métiers accordés à une véritable culture thiérachienne. En Thiérache, le rapport au bois s'inscrit en effet dans une véritable tradition populaire où subsiste la trace des anciens privilèges d'affouage. Un gisement de compétences latentes semble pouvoir être activé et valorisé par cette offre d'emplois nouveaux

- Ajoutons que la stratégie territoriale exposée ci-dessus intègre largement un traitement performant de la biodiversité dans le processus de développement qu'elle propose. Il y a là un choix fondamental, mais qui demeurera un choix insuffisant par rapport à la modernité, s'il n'intègre pas, à part égale, tout ce que les technologies actuelles de l'information et de communication apportent à la fertilité d'un territoire. Leur présence et leur densité dans un espace rural signifient la fin d'une discrimination qui a longtemps pesé, en termes de progrès, sur le monde rural par rapport à l'espace urbain. Pour confirmer cette rupture, la Thiérache doit donc ajouter au projet de ses « filières bois » qu'elle place au cœur de sa charte de développement, un plan numérique ambitieux permettant d'innover par les technologies les plus modernes tous les aspects de la vie économique, sociale, culturelle et institutionnelle de son territoire.

**Orientations pour concrétiser cette ambition**

Cinq orientations permettront de concrétiser cette ambition :

1. **poursuivre les politiques engagées en faveur du bocage**, c'est-à-dire **conduire à bonne fin le « schéma directeur de reconstitution du bocage de Thiérache »** dans les termes où il a été validé par l'ensemble des cinq Communautés de communes du Pays, avec ses différents volets : reconstitution des haies dans leur trame végétale ; préservation de l'identité paysagère ; maintien de la bio diversité ; lutte contre les risques d'érosion ; restauration des vergers ; promotion et labellisation de ses productions alimentaires... Simultanément conforter la réussite de ce programme bocager en l'épaulant sur l'élaboration d'un « **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** » (SAGE) couvrant le territoire du bassin de l'Oise amont,
2. développer significativement **une filière bois** fondée sur trois volets complémentaires : **une filière « énergie bois »**, en appelant à la ressource conjointe du bocage et du patrimoine forestier pour permettre la production d'un **combustible** adapté aux besoins des exploitations agricoles, des collectivités locales, des entreprises et des particuliers ; **une filière « bois construction »** en articulation avec celle du bâtiment HQE (ce qui suppose de systématiser l'utilisation des techniques respectueuses de l'environnement dans la construction) ; **une filière « bois d'ameublement »** visant à localiser en Thiérache une transformation significative des bois de qualité issus des forêts du Pays,
3. **amplifier la démarche de développement durable du Pays et de ses composantes par des projets tels :**
  - le respect des normes ISO 14000 (normes environnementales) dans tout nouveau projet,
  - le respect des normes HQE pour toute nouvelle construction,
  - la multiplication des études d'impact environnemental et des bilans énergétiques,
  - l'utilisation plus importante d'énergies renouvelables et locales,
  - la mise en place d'un « agenda 21 »,
  - l'adoption d'un « plan climat territorial » dans les termes proposés par l'ADEME de Picardie.
  - La création d'un centre local de ressources, pour réaliser une pédagogie efficace sur l'ensemble de cette démarche et conforter l'image écologique de la Thiérache.

Une évaluation régulière de la progression dans l'application des principes du développement durable sera faite annuellement à partir des indicateurs prévus dans ces projets.

4. **définir pour la Thiérache un ambitieux « plan de développement du numérique à l'horizon 2017 »**. Cette exigence a été avancée, comme indispensable à la concrétisation de la première ambition du Pays, celle du renforcement de son attractivité. Elle doit servir également l'objectif de développement durable qu'il se donne. Ceci plus particulièrement par une offre « haut débit » permettant aux particuliers et aux entreprises d'accéder à un service accordés aux meilleurs critères proposés en milieu urbain : la réalisation d'une couverture téléphonique complète du Pays pour le GSM ; le développement de formations permettant à l'ensemble de la population le l'usage optimal des avantages technologiques mis à sa disposition ; la

mise en réseau de tous les services publics pour pallier les inconvénients de la distance géographique. Ce plan constitue un facteur déterminant du renouveau de l'économie thiérachienne sur des normes de développement durable. Ambition exprimée plus après dans ce document.

5. **établir un plan de formation, au niveau du Pays, pour répondre aux besoins de personnels qualifiés des entreprises et plus particulièrement à celles qui participeront au développement des filières du bois et du numérique.** Dans cette démarche, veiller particulièrement à ce que l'offre de formation soit mise en adéquation avec les exigences découlant spécifiquement des critères du développement durable.

### **3. LA THIERACHE, UN ESPACE DE VIE CULTURELLE ET SOCIALE EXPRIMANT DES VALEURS DE CONVIVIALITE ET DE SOLIDARITE**

---

#### **Constats et réflexions**

Première ambition de ce projet de territoire : accroître l'attractivité de la Thiérache par l'affirmation de son identité territoriale. Sa deuxième ambition : faire reposer son renouveau économique sur le choix d'un mode de développement durable. Naturellement, sa troisième ambition tend à faciliter la réalisation des deux premières, par le renforcement d'une vie culturelle et sociale exprimant des valeurs de convivialité et de solidarité. C'est d'ailleurs l'esprit même des « agendas 21 » : Rien ne peut se faire sans concertation, ni solidarité, ni développement culturel, garants de la préservation de ce lien social si attaqué aujourd'hui.

C'est pourquoi le Pays visera à faire reconnaître comme « agenda 21 local » la démarche qu'il entame en application de la charte du développement durable, comme le sont les chartes de Parc Naturel Régional.

L'ambition recouvre aussi deux objectifs plus particuliers. Le premier est celui de résorber dans le pays les handicaps nés de son déclin démographique et économique. Le second celui de pallier des disparités nouvelles qui pourraient apparaître à la faveur d'un regain de développement, notamment en matière d'accès à l'habitat.

Une telle ambition n'est pas simple à tenir. Elle peut même apparaître contradictoire avec les précédentes. Un projet de territoire qui vise le maintien en authenticité d'un espace rural s'oppose par nature aux structures de l'espace urbain, la préservation du milieu naturel qu'il postule s'inscrivant à l'opposé des réalités très concentrées de la ville. Dès lors n'est-il pas illusoire de vouloir créer socialement du lien là où tout conduit à ériger physiquement de la distance ?

Disons qu'à défaut « *d'établir la ville à la campagne* », vieux rêve de l'humoriste Alphonse Allais, s'impose le légitime désir d'instiller dans la ruralité thiérachienne des **facteurs de modernité et de sociabilité** qui permettent à ses habitants de s'accorder à la vie d'aujourd'hui pour ce qu'ils veulent en connaître ; et de se relier aux autres pour ne pas se sentir trop isolés en eux mêmes.

A cet objectif, fort large, s'en ajoute deux autres plus précis. Le premier, celui de réduire les handicaps résultant d'un déclin démographique et économique générateur de fragilisation sociale ; le second, celui de pallier les disparités nouvelles pouvant apparaître à la faveur d'un regain de développement, notamment en matière d'accès à l'habitat pour les populations disposant de faibles ressources.

Globalement, cette troisième ambition concerne donc le champ très large d'un « **mieux vivre ensemble** ». Nombre d'acteurs publics ou associatifs sont à même d'y intervenir puisque ces sujets recouvrent des domaines très diversifiés : formation, emploi, action sociale, santé, culture, sport... où communes, Communautés de communes, Conseil général de l'Aisne, Conseil régional de Picardie, administrations d'Etat se partagent de multiples compétences. Nombre des besoins ressentis se trouvent déjà exprimés dans le document « Le Diagnostic » du projet de Charte de développement auquel il est loisible aux acteurs concernés de se reporter. Sans omettre que le Syndicat mixte de Pays, par ses politiques « habitat », « transport », « bocage », « animation économique » a déjà lui-même apporté bon nombre d'éléments de réponse.

Ce document, « La Stratégie », se limite donc volontairement à proposer trois grands ensembles d'initiatives qui lui paraissent directement accordées aux axes de développement privilégiés par la Charte. Ils recouvrent le désir de redonner confiance à l'ensemble de la population sur l'apport qui peut être le sien à une démarche collective de développement.

### **Orientations pour concrétiser cette ambition**

Quatre orientations doivent permettre de concrétiser cette ambition :

#### **1. Un traitement du chômage intégrant davantage l'appréciation et le renforcement des compétences existantes.**

Les 14 points du taux de chômage de la Thiérache se nourrissent, en large part, de causes structurelles : faibles niveaux de formation générale et de qualification professionnelle, réticences à la mobilité, hésitations sur l'insertion dans la vie active... Si des progrès peuvent être attendus, à terme, d'un renforcement de l'appareil de formation, il semble que la mise en œuvre rapide de dispositions légales existantes, dont celles sur la « valorisation des acquis de l'expérience » (VAE), pourrait porter des fruits dans des délais rapprochés. Quand on perçoit, par exemple, le rapport quasi atavique que la population entretient avec le bois, l'idée s'impose que le développement de métiers nouveaux autour de cette ressource est à même de trouver écho dans le public. A condition qu'un travail préalable ait été engagé pour convaincre des publics en difficulté des atouts qu'ils détiennent. C'est en ce sens qu'une action forte, incluant des techniques de « bilans de compétence » ou de reconnaissance officielle d'acquis de l'expérience, s'avèrent utiles. Ces types d'actions révéleront des ressources personnelles insoupçonnées ; elles renforceront l'estime de soi des personnes concernées et réduiront la résignation à l'absence d'activité. En plus, elles répondront aux besoins spécifiques d'une population dont l'affaiblissement du niveau socio culturel s'impose dans les indicateurs. Cette démarche est susceptible de se concrétiser dans le cadre d'une Maison de l'Emploi et de la Formation de Pays. Impacteront aussi sur sa concrétisation le regroupement envisagé par les Pouvoirs publics de l'ANPE et de l'ASSEDIC ;

## **2. Une action énergique en matière de santé publique.**

Dans le « *plan régional de santé publique* » de Picardie, tous les indicateurs concernant la Thiérache s'affichent « *au rouge* ». Les taux relatifs aux pathologies cardio-vasculaires, aux conduites à risque (alcoolisme, grossesses précoces non désirées...) ou à la mortalité évitable, dépassent les moyennes nationales. Cet état sanitaire se trouve encore aggravé par le vieillissement de la population avec l'impact des pathologies liées à l'âge. D'évidence, une telle situation est en corrélation avec les difficultés économiques et sociales du pays. Et, dans le temps, elle en vient à constituer l'une des causes majeures de son déclin. La Thiérache exige désormais un effort de grande ampleur en matière de santé publique ; lequel appelle en priorité des actions de prévention massives ; comme il réclame de façon plus structurelle un remodelage sérieux de la localisation et l'organisation d'une offre de soins, territorialement mieux adaptée aux besoins de la population. L'effort de santé publique est bien l'une de ses premières priorités du Pays. Elle impose d'urgence une réflexion d'ensemble avec les acteurs à même de pouvoir participer à l'élaboration d'une stratégie appropriée : structures d'Etat de l'Action sanitaire et sociale, Assurance maladie (CPAM et URCAM), Aisne Préventis, réseaux de soins, professionnels de santé, secteur associatif engagé sur la Prévention....

## **3. Une redéfinition forte de la politique de l'habitat aidé dans le Pays.**

Non seulement pour répondre à la demande telle qu'elle s'exprime aujourd'hui, mais pour prévenir l'impact que pourrait avoir sur le foncier et l'immobilier d'une action dynamique pour favoriser une nouvelle résidentialité en Thiérache, telle qu'elle se trouve exprimée par la première ambition de ce document stratégique. Un renforcement des réserves foncières, une offre plus abondante et mieux conçue, en partenariat avec les différents bailleurs sociaux s'impose. Le Conseil de développement souhaite aussi que cette politique d'habitat aidé intègre plus vigoureusement que par le passé des normes de qualité répondant à une logique de développement durable.

## **4. Un réexamen des services offerts dans l'armature actuelle du tissu communal**

Le projet de territoire de la Thiérache intègre la conviction qu'un pari peut être fait sur une nouvelle modernité de notre espace rural. La crédibilité de cette modernité se mesure, pour une large part, par l'accès possible à différents niveaux de services, indissociables des conditions d'une vie moderne ; tant services publics que services à la personne- Si les NTIC offrent dans un certain nombre de domaines, une réponse qui relativise la distance géographique, il n'en demeure pas moins, que pour toute une gamme de services, s'impose l'impératif d'une proximité géographique raisonnable. A la périphérie du pays de Thiérache, un environnement de villes moyennes peut offrir des réponses satisfaisantes, en termes de distance-temps, à différentes attentes. N'en demeure pas moins la nécessité d'examiner l'amélioration d'une offre plus locale, à proposer au niveau d'un bourg ou dans l'espace d'un canton. Le projet de territoire doit donc être complété par une étude d'armature territoriale des services couvrant l'étendue de la Thiérache.

Il importe de diversifier les services tant en direction des personnes âgées qu'en direction des jeunes.

En direction des personnes âgées en vue d'anticiper le vieillissement démographique et de répondre aux nouveaux besoins de loisirs et de socialisation (notamment développer les services favorisant leur maintien à domicile).

En direction des enfants et des jeunes : animation, loisirs, accompagnement à la citoyenneté, aide au déplacement, aide à l'insertion sociale et professionnelle.

## **5. Une démarche culturelle visant à renforcer le sentiment d'appartenance au Pays.**

La durée du chômage et la détérioration de la santé, évoquées ci-dessus, constituent deux facteurs d'une perte collective du sentiment d'appartenance à un territoire. Se propageant dans la population, celle-ci se révèle vite un véritable frein à son développement, par les sentiments de déclin, d'impuissance, de résignation qu'elle nourrit. Ce type de fatalisme s'exprime en Thiérache. Il ne s'y trouve guère compensé par la perception d'un autre avenir possible que structurerait la vision d'un passé où se sont affirmés des capacités méconnues à savoir faire face. La démarche du projet de territoire a rendu perceptible cette perte de confiance qui procède d'une perte de mémoire. Elle est celle d'une population qu'un recul du niveau culturel prive d'un regard vivant sur son histoire, son patrimoine, ses traditions, sa capacité de résistance aux vicissitudes... Or, un Pays qui ne s'aime pas devient vite un pays qui ne progresse plus. Ce constat a convaincu le Conseil de développement que l'ambition d'une croissance nouvelle pour la Thiérache devait être servie par une action culturelle elle-même très ambitieuse. Au cœur de celle-ci s'impose la nécessité d'une meilleure connaissance du Pays par ses habitants, avec le désir de susciter chez eux un sentiment d'appartenance renforcé à son égard.

Dans cet esprit, trois initiatives paraissent devoir être conduites.

- La première : un renouveau des études historiques sur la Thiérache et la diffusion des fruits de ces recherches par différents réseaux. La Société Archéologique et Historique de Vervins et de la Thiérache a vocation à coordonner une démarche culturelle de cet ordre ; par la notoriété que lui confèrent ses 135 années d'existence ; par le riche patrimoine de documents et de collections qu'elle détient ; par son statut d'association « reconnue d'utilité publique » ; par les locaux dont elle dispose au chef lieu d'arrondissement ; lesquels, mieux aménagés, lui permettraient d'accueillir des chercheurs, d'exposer ses collections, d'organiser des séminaires... La création d'un site internet est également susceptible de renforcer le rayonnement de cette institution. A son initiative, des travaux de recherches archéologiques ou historiques pourraient être menés en partenariat avec des universités françaises et étrangères. Sur la base de ces apports, une expression mieux vulgarisée de l'histoire de la Thiérache pourrait être proposée auprès des publics scolaires en collaboration avec les autorités académiques ; auprès des visiteurs avec l'aide des différents organismes en charge du tourisme ; auprès de la population autochtone par l'action de réseaux associatifs ou par la presse régionale et locale.

- La deuxième initiative vise à amplifier le rayonnement et la fréquentation des sites historiques majeurs du patrimoine thiérachien. En l'occurrence : les soixante églises fortifiées du Pays ; l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache ; le Familistère de Guise, environnés d'autres sites très remarquables. Ces trois premiers ensembles représentent un capital culturel exceptionnel pour un territoire de 78 000 habitants.

Au delà de quelques utilisations spécifiques de ces monuments répondant à des nécessités locales, se justifie une gestion coordonnée des trois sites par un conservateur en charge d'optimiser leur notoriété, leur communication, leur accueil, leur programmation événementielle et leur animation. Cette proposition complète et prolonge la portée de plusieurs suggestions énoncées dans ce document stratégique : notamment la création d'un Etablissement public de coopération culturelle pour l'ensemble des soixante églises fortifiées de Thiérache ; la constitution sur le site abbatial de Saint-Michel en Thiérache d'un centre européen d'études sur la ruralité moderne. Le projet du Familistère de Guise, déjà entré dans une phase d'opérationnalité culturelle, dispose lui d'un schéma de développement plus élaboré.

- La troisième initiative entend surtout répondre aux préoccupations des acteurs culturels de Thiérache qui interviennent dans nombre de domaines spécifiques et diversifiés. Leur participation à la démarche du projet de territoire a démontré la sincérité de l'engagement militant qui est le leur pour l'avenir du Pays, comme l'exceptionnelle ressource humaine qu'ils peuvent apporter à la troisième orientation stratégique du « mieux vivre ensemble ». Il est clair que l'optimisation de leur contribution et la performance de leurs initiatives seront amplifiées par la forte synergie qu'elles sont susceptibles de trouver avec le projet culturel dont la Thiérache doit se doter ; projet pour lequel le présent rapport suggère un cadre de référence et quelques actions phares. Autant ces dernières dépendent d'engagements de puissance publique ; autant les premières participent d'une dynamique de société civile. Il importe donc que cette énergie créative se trouve portée à son plus degré de cohérence et d'efficacité dans un esprit de concertation et de dialogue. C'est la raison qui conduit le Conseil de développement à retenir comme troisième initiative culturelle souhaitable l'organisation, dans un délai proche, d'une rencontre, véritables « Etats généraux de la culture en Thiérache », visant à concilier le mieux possible l'action culturelle publique du Pays et l'ensemble des actions culturelles de caractère associatif. Une telle manifestation s'inscrirait parfaitement dans l'esprit de la démarche du projet de territoire.

## IV. METTRE EN PLACE DES GROUPES DE REFLEXION STRATEGIQUE POUR CONCRETISER LES AMBITIONS DU PAYS

Après avoir porté un regard lucide sur les faiblesses et les atouts qui sont celles de la Thiérache, recherché les dynamiques offrant un appui significatif à son effort de renouveau, défini des ambitions crédibles permettant de l'organiser dans un contexte porteur, le Pays doit maintenant définir les actions qui concrétiseront ces ambitions.

Prolongeant l'élaboration d'un projet stratégique s'ouvre maintenant le temps de sa mise en œuvre opérationnelle. Il est dans la mission du Conseil de développement de l'organiser, en lui gardant le caractère participatif qui a marqué la phase initiale de la démarche.

A cette fin, le Conseil de développement souhaite constituer sept « **groupes de projets stratégiques** » qui, en complémentarité thématique, élaboreront au cours du dernier trimestre 2007 les « **plans opérationnels** » répondant à la tenue des trois grandes ambitions que le pays s'est donné :

### « Groupe Thiérache touristique »

Sa mission consistera à formuler des propositions permettant de valoriser la « destination Thiérache », pour un tourisme des quatre saisons, auprès d'une large clientèle française et internationale ; de renforcer la coordination de tous les organismes du Pays engagés sur sa promotion touristique ; à suggérer des produits innovants répondant à la plus large palette des demandes exprimées ; à suggérer les améliorations d'équipements à réaliser pour répondre quantitativement et qualitativement aux exigences de la clientèle définie ci-dessus ; à élaborer un programme de professionnalisation accrue de l'accueil de l'animation et des services. Le groupe sera également appelé à formuler des propositions sur tout ce qui peut renforcer la découverte, l'approche et la gestion du patrimoine naturel et historique du Pays ; ce qui recouvre des sujets tels : la création d'un Etablissement public de coopération culturelle pour les églises fortifiées ; l'organisation d'événements spécifiques ; la valorisation de certains sites...

### « Groupe Thiérache résidentielle »

Sa mission consistera à traduire les voies et moyens permettant de tenir l'objectif de l'installation en Thiérache de 3 à 4000 nouveaux résidents et l'accueil d'une nouvelle génération d'entreprises recherchant des conditions de développement satisfaisantes dans un cadre de ruralité moderne. A cette fin, le groupe devra définir les méthodes facilitant l'expression d'une offre immobilière et foncière répondant à cette double intention ; proposer des techniques commerciales et de communication pour la valoriser cette offre sur différents marchés nationaux et internationaux ; définir un dispositif d'accueil pour faciliter l'installation des nouveaux arrivants dans des conditions optimales. Simultanément, face à une croissance prévisible des prix du foncier et de l'immobilier en Thiérache, le Groupe devra proposer les améliorations à apporter au dispositif « habitat aidé » afin que les évolutions souhaitées ne créent pas un accès discriminant au logement pour des catégories socio-économiques fragilisées. Entre également dans la mission de ce groupe, la proposition de choix architecturaux et de règles d'urbanisme visant à rendre compatible le maintien de l'identité de l'habitat thiérachien avec les exigences de la vie moderne et la prise en compte de critères de « haute qualité environnementale »

Pour couvrir ce champ de réflexion, le groupe doit rassembler des acteurs permettant d'aborder efficacement l'ensemble de sa problématique : Notaires, Centres d'Economie rurale, Agences immobilières, bailleurs sociaux, spécialistes du logement aidé au sein des collectivités locales, urbanistes, architectes.....

#### **« Groupe Thiérache Economie de développement durable »**

Sa mission consistera à proposer des initiatives fortes, permettant au pays d'intégrer, de façon significative et rapide, des choix de développement durable dans l'évolution de son tissu économique et social. La démarche prendra en compte les références des modes de développement proposés par la méthodologie « Agenda 21 ». Compte tenu d'une ressource propre au Pays, une attention prioritaire devra être portée à l'organisation d'une filière bois ambitieuse, en termes de retombées et d'exemplarité ; filière se déclinant sur trois axes : « bois énergie », « bois de construction », « bois d'ameublement ». A cette fin devront être impliqués l'ensemble des contributeurs de la ressource (exploitants agricoles et forestiers) ; les acteurs des secteurs d'activités se situant en aval et en amont (collecte, transformation, distribution), et ceux intervenant à sa périphérie (métiers d'équipements, de conseil, de services). Le groupe doit aussi être attentif à intégrer les apports les plus probants de la recherche technique et scientifique en ces domaines et se préoccuper de l'impact social de ses propositions, notamment en matière d'emploi et de formation.

Le groupe devra également formuler des propositions sur les prolongements à donner au « schéma directeur de recomposition du bocage » déjà engagé. Il devra aussi intégrer dans ses propositions l'impératif d'une mise en œuvre d'un « schéma d'aménagement et gestion des eaux ». Il examinera enfin la possibilité d'élaborer un méthode d'évaluation permanente de la démarche développement durable proposée et examinera la possibilité de l'inscrire dans le cadre d'un « plan climat » proposé par l'ADEME ;

La matière que ce groupe est appelé à traiter suggère qu'il n'enferme pas sa réflexion dans les seules limites géographiques de la Thiérache axonienne. Il lui est notamment recommander d'associer à sa démarche des acteurs intervenant sur des espaces plus larges, tels : le Pôle de compétitivité « Industrie et Agro ressources » constitué en Champagne-Ardenne-Picardie ou le Centre du Bois à Trélon ; deux organismes à vocation internationale....

Si la ressource bois, par son abondance et son accessibilité en Thiérache, impose le sentiment d'une priorité à lui donner en termes d'organisation de filières, ce choix ne doit pas être exclusif d'une réflexion simultanée sur les potentiels offerts par d'autres gisements énergétiques, tels ceux de l'éolien, de la géothermie, du solaire, de la méthanisation.....

#### **« Groupe Thiérache numérique »**

Sa mission consistera à élaborer un schéma exhaustif de toutes les actions à conduire pour offrir au territoire thiérachien un réseau technologique d'information et de communication le plus performant possible, permettant de répondre aux besoins les plus larges de la vie domestique, de l'activité professionnelle, de la formation, des services publics, des loisirs....Les propositions à émettre devront à la fois recouvrir les structures d'équipements requises pour assurer la performance du système au plus haut degré possible de modernité, mais aussi les types de services à concevoir et à encourager.

Le projet de territoire de la Thiérache repose sur la conviction fondamentale que la ruralité offre aujourd'hui un espace privilégié pour répondre aux exigences d'un développement

durable. Pour autant, comparativement à la ville, si la ruralité veut aujourd'hui optimiser ses atouts évidents, elle doit impérativement veiller à limiter les formes de consommation énergétique qui découlent des contraintes de distances propres à des espaces géographiques étendus. Un projet numérique ambitieux pour la Thiérache doit d'évidence apporter une réponse probante à la résolution de ce type de défi.

#### **« Groupe Thiérache Emploi-Formation »**

La mission de ce groupe se trouvera sans doute conditionné, pour une part, par des choix de politiques publiques actuellement en gestation, tels la fusion « ANPE-ASSEDIC » ou la création de nouvelles « Maisons de l'emploi et de la formation ». Au delà de ces éléments conjoncturels demeure l'impératif d'étudier en Thiérache une éradication significative d'un niveau de chômage de caractère structurel et d'anticiper l'expression d'une offre d'emplois et de compétences susceptibles de répondre aux options de développement durable, telles qu'elles se trouvent exprimées dans le présent projet de territoire.

Pour réduire un niveau de chômage persistant les travaux préparatoires au projet stratégique ont laissé percevoir la nécessité de réaliser une approche plus fine et mieux ciblée des compétences latentes des demandeurs d'emplois de longue durée ; ainsi qu'une mobilisation plus dynamique des programmes de formation disponibles pour réaliser une mise à niveau efficace face à une nouvelle offre de travail susceptible d'apparaître. C'est la raison pour laquelle, le groupe est invité à examiner la transposabilité en Thiérache de différentes pratiques expérimentées en d'autres régions, tels les « bilan de compétences », la « formation tout au long de la vie », la « valorisation des acquis de l'expérience ».....

Le large domaine à investiguer suggère d'intégrer dans ce groupe un large éventail de compétences par rapport aux problèmes à traiter. .

#### **« Groupe Thiérache Santé publique »**

L'affaïssement démographique, économique et social qu'a connu la Thiérache, au cours des dernières décennies, se traduit dramatiquement dans ses indicateurs de santé publique. L'amélioration sensible de cette situation sanitaire appelle de toute évidence un effort significatif sur l'offre de soins, notamment grâce à un accès renforcé à des équipements hospitaliers de proximité ou par la densification des réseaux de médecine de ville. La négociation des moyens répondant à ce double objectif relève de la compétence des collectivités territoriales. Le Conseil de développement souhaite, pour sa part, répondre au défi de santé publique qui se pose en Thiérache par une action, innovante, complémentaire et de très grande ampleur, portant sur la prévention. En ce domaine, des initiatives intéressantes ont déjà été prises par différents acteurs publics ou associatifs. Mais d'évidence, elles demeurent insuffisantes en regard de la vulnérabilité que révèle encore la population face à différents types de pathologies. S'impose donc la nécessité d'un programme plus global de prévention, visant un objectif plus ambitieux de modification des comportements individuels et collectifs sur l'enjeu santé.

Le groupe est donc invité à concevoir une action de prévention, de caractère territorial, partant d'une prise en compte objective des indicateurs de santé publique les plus alarmants du Pays. Cette action devra articuler, de façon cohérente différents types de démarches : des approches par segments de population, sur des critères d'âge ou d'exposition à certains types de risques : une amplification significative des bilans de santé selon des critères d'âge ou d'exposition aux risques ; la proposition d'examens médicaux gratuits visant l'élaboration de « guides de prévention personnalisés » dans le prolongement des bilans de santé ; la mise en contact efficace avec des réseaux spécialisés pour un suivi préventif ou curatif de certains types de risques spécifique ; le renforcement de campagnes d'information et de sensibilisation sur certains types de risques correspondant aux pathologies les plus

répandues. Ces actions en appelleront pour la prescription de leurs messages aux réseaux les plus à même de les transmettre efficacement : éducateurs, entreprises, professionnels de la santé, responsables de l'action sanitaire et sociale, associations spécialisées....

L'ampleur des problèmes posés en Thiérache justifie que les actions envisagées fassent l'objet d'un contrat cadre, négocié en objectifs et en moyens, avec les institutions directement concernées par l'effort de prévention santé, à savoir : les services de l'Action sanitaire et sociale, au niveau départemental et régional : l' Assurance maladie, au niveau des Caisses primaires, de la MSA, du RSI, de l'URCAM, de la CRAM....

### **« Groupe Thiérache Vie culturelle »**

Dans l'exposé de la troisième ambition du plan stratégique, plusieurs axes sont suggérés au titre de l'action culturelle. Le premier propose un renouveau des études historiques portant sur la Thiérache. Il a d'emblée été accepté et pris en charge par la Société Archéologique et Historique de la Thiérache. Le deuxième a trait au rayonnement d'édifices majeurs du patrimoine thiérachien, et notamment l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache, les églises fortifiées, le Familistère de Guise. Par leur nature, la mise en valeur de ces édifices patrimoniaux ne peut relever que des collectivités territoriales du Pays en accord avec d'autres niveaux de la puissance publique : département, région, Etat, Union européenne. Par contre le troisième axe qui vise à amplifier la contribution au « mieux vivre ensemble » du tissu des associations à caractère culturel paraît s'inscrire dans l'espace de compétence du Conseil de développement.

Compte tenu du nombre des intervenants engagés dans ce secteur d'activité et de la diversité des initiatives dont ils peuvent être porteurs, le Conseil souhaite qu'un groupe spécialisé prenne en charge l'organisation « d'Etats généraux de la culture en Thiérache ». Cette manifestation devrait permettre à l'ensemble des acteurs concernés de réaliser une présentation vivante et exhaustive de leurs projets. La confrontation de ces projets pourrait apporter à la puissance publique d'intéressants éléments d'appréciation pour accompagner les initiatives les plus porteuses de sens, en regard des attentes et des besoins de la population du pays.

\*  
\* \*  
\*

Les travaux des sept groupes « projets stratégiques », dont les thématiques sont présentés ci-dessus, s'inscrivent résolument dans la ligne des trois ambitions définies par le volet « stratégie » de la la Charte de développement durable.

Le Conseil de développement a vocation à coordonner leurs travaux, En raison notamment de la mobilisation de nombreux acteurs de société civile que postulent l'organisation et le suivi de leur démarche.

Pour autant la réalisation complète des objectifs de la Charte appelle aussi la poursuite et l'extension de plusieurs politiques qui s'inscrivent, de façon plus logique, dans les prérogatives directes d'institutions de puissance publique, notamment les cinq Communauté de communes que compte le pays de Thiérache. A celles-ci revient plus spécifiquement le suivi d'actions déjà engagées ou à mettre en œuvre dans des domaines tels : l'habitat, les transports, l'éducation, la petite enfance, la jeunesse, l'eau.....

## **V. VISER UNE COHERENCE INSTITUTIONNELLE PLUS FORTE POUR UNE MISE EN ŒUVRE PLUS EFFICACE DE LA CHARTE DU PAYS DE THIERACHE**

L'élaboration du projet de territoire a permis à la fois de mesurer les inquiétudes d'un Pays placé devant plusieurs indicateurs de son déclin et sa certitude, toute aussi lucide, de détenir des atouts sérieux pour amorcer un processus de renouveau. Partant de là, les ambitions exprimées au cœur de ce projet de territoire posent les termes d'un défi audacieux mais serein : par l'accueil de nouveaux arrivants rompre l'affaissement démographique et sociologique qui s'esquisse ; par le choix du développement durable renouveler la création de valeur économique à partir de la ressource détenue ; par un savoir vivre ensemble plus solidaire et plus convivial réaliser un territoire mieux accordé aux modes de vie de l'époque dans laquelle nous entrons.

En Thiérache, la réalisation de ce large dessein se trouve aujourd'hui remise, pour l'essentiel de son contenu, à un réseau très dense d'acteurs publics et privés : 159 communes, 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, un Syndicat mixte de Pays, un Conseil de développement émergent mais actif lors de l'élaboration de la Charte de Pays, de multiples associations, sans oublier les apports dont seront contributeurs le Conseil général de l'Aisne, le Conseil régional de Picardie, l'Etat, l'Union européenne.

La densité et la complexité de ce système institutionnel ne sont pas sans soulever quelques questions sur le sort qui sera fait au projet de territoire de la Thiérache. Naturellement, l'exercice de son élaboration ne s'est pas accompli sans que ce questionnement, avec la charge d'inquiétude qui le lestait, se trouve abordé. Car il y a là une interrogation qui conditionne la crédibilité même de la démarche entreprise.

A question posée, réponse esquissée, par cinq propositions que le Conseil de développement a souhaité inclure dans le projet comme autant de conditions impératives de sa bonne réalisation. Ces cinq propositions découlent d'un constat évident : si le projet de territoire est bien celui du Pays de la Thiérache axonaise, sa concrétisation, par la diversité des orientations qu'il propose, exige que se nouent des partenariats s'inscrivant dans des périmètres institutionnels différenciés ; ce qui instaure de fait une gouvernance du projet « à géométrie variable ». L'exercice peut apparaître complexe, il doit donc être clairement posé pour être efficacement exécuté.

### **1ERE PROPOSITION : INSTAURER SUR LE SUIVI DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT UNE CONCERTATION PERMANENTE ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS ET LES DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

---

L'élaboration et l'exécution de la Charte de développement de la Thiérache relèvent du Comité syndical du Syndicat mixte du Pays, mais les financements locaux exigés procéderont des contributions apportées par les cinq Communautés de communes que compte la Thiérache ; ce qui appelle l'affirmation d'un consensus fort et durable sur l'ensemble de la démarche. Des bases solides sont acquises pour qu'il s'exprime. Entre le Syndicat mixte et les cinq EPCI, la collaboration sur l'action territoriale est déjà engagée à la

faveur des politiques définies sur le bocage, le tourisme, l'habitat, les transports, l'animation économique.

Qui plus est, le suivi de chacune de ces politiques est confié à l'une des Communautés de communes pour compte commun des cinq EPCI. Cette pratique originale a instauré une première expérience de travail d'esprit très partenarial. Il s'agit aujourd'hui de fortifier cet existant pour qu'une vision partagée de l'exécution de la Charte se trouve tenue dans la durée. Le renforcement de la concertation est indispensable pour nourrir un tel état d'esprit, qui concerne autant les élus que l'équipe des permanents du Pays et des EPCI, leurs directeurs et leurs chargés de mission. Les élus par l'importance des décisions qu'ils ont à prendre ; les collaborateurs permanents par la qualité des dossiers qui préparent ces décisions. L'affirmation d'une véritable culture territoriale et d'une authentique militance de Pays se trouve donc requise de la totalité de ces acteurs pour garantir le succès de la Charte. Seul un partage d'informations et de réflexions, régulier et nourri, sur la démarche du Pays, entre les acteurs désignés peut y contribuer.

#### **DEUXIEME PROPOSITION : RECHERCHER LE CADRE D'ACTION LE PLUS PERTINENT POUR ASSURER LA PRESERVATION DU BOCAGE ET LA VALORISATION DU POTENTIEL FORESTIER**

---

Le bocage est l'espace territorial qui constitue à la fois l'élément constitutif le plus marquant de l'identité du Pays de Thiérache et la meilleure référence sur son engagement dans un effort de développement durable. Les résultats obtenus en termes de préservation du bocage, dans le département voisin du Nord, par le Parc naturel de l'Avesnois, ont convaincu le Conseil de développement que l'intégration du bocage de la Thiérache de l'Aisne dans une structure institutionnelle de même type pourrait constituer une garantie de succès pour les politiques concernées.

Trois solutions s'avèrent envisageables dans une telle perspective :

- La première : **proposer la création d'un Parc naturel de la Thiérache de l'Aisne**, dans le cadre de la région picarde,
- La deuxième : demander **l'intégration du bocage de la Thiérache axonaise dans le périmètre du Parc naturel de l'Avesnois**, qui adopterait alors le statut d'un Parc naturel interdépartemental. La procédure est susceptible d'être envisagée à la faveur de l'étape de révision de la politique des Parcs qui doit être prochainement ouverte,
- Plus ambitieuse, mais très stimulante, pourrait s'avérer une troisième proposition : créer un **Parc naturel européen** recouvrant la continuité des espaces bocagers des départements du Nord, de l'Aisne, des Ardennes et ceux de la région de Wallonie. Une telle construction trouverait sens au moment où les pouvoirs publics français viennent de décider la création d'un département ministériel spécifiquement dédié au développement durable. D'une part, elle permettrait de distinguer l'apport original qui peut être celui d'espaces ruraux, clairement identifiés et structurés, dans la conduite d'une telle politique. D'autre part, ce ministère, à la faveur de la Présidence française de l'Union européenne, serait susceptible de poser un geste fort en proposant de donner une dimension communautaire à une telle expérience.

L'élargissement de périmètre suggéré pour le bocage trouve une identique pertinence pour ce qui concerne la valorisation du potentiel forestier. Le centre bois de Trélon, dont l'activité a été évoquée précédemment a d'ailleurs déjà défini pour son action le périmètre le plus large parmi les très hypothèses évoquées, celui d'un espace bocager et forestier franco-belge. Une référence et une anticipation qu'il convient de prendre en compte.

**TROISIEME PROPOSITION : PERENNISER LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT EN PRECISANT LA MISSION QUI EST SIENNE DANS LE SUIVI DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS**

---

Le Conseil de développement du Pays de Thiérache a été constitué en 2006, dans les termes posés par la Loi d'Orientation d'Aménagement et de Développement durable du Territoire, pour proposer un projet de territoire, matrice de la Charte de développement durable du Pays de Thiérache. La procédure qui s'achève, avec le dépôt de ce projet, a révélé les riches potentialités que recèle un dialogue ouvert entre élus d'un territoire et les différents acteurs de sa société civile. Le travail accompli doit se prolonger demain par d'identiques échanges et le maintien d'un même climat de participation sur l'exécution de la Charte.

A cette fin, le Conseil de développement propose donc de se structurer en commissions chargées de suivre, en « mode projet » les différentes orientations qu'il a proposées, afin d'apporter aux élus un complément de réflexions et de propositions, de caractère opérationnel, pour mieux assurer la réussite d'ensemble de la démarche engagée et faciliter sa meilleure appropriation par les habitants du Pays.

**QUATRIEME PROPOSITION : ORGANISER UN DISPOSITIF DE VEILLE ET D'EVALUATION SUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET LES FORMES DE COOPERATION QUI LE CONCERNENT**

---

La proposition vise à développer les relations avec les entités institutionnalisées des territoires voisins (Pays, Régions, Parcs...), en vue d'échanges fructueux sur différents thèmes, voire de mutualisations ou de fertilisations croisées sur des expériences intéressantes, telles l'éolien néerlandais ; les politiques du tourisme en Belgique....

A cette démarche, visant l'amélioration permanente des pratiques, les acteurs publics de la Thiérache s'imposent d'ajouter des pratiques d'évaluation des moyens publics engagés par rapport aux objectifs qui ont dicté leur attribution. Cette culture du bon usage des ressources collectives s'impose de plus en plus dans la gestion des affaires publiques, au niveau de l'Etat. Elle doit être introduite de toute urgence dans l'action territoriale. Elle s'y trouve d'autant plus requise que la complexité du système institutionnel appelle une plus grande exigence de clarté et de mesure de l'efficacité.

**CINQUIEME PROPOSITION : METTRE EN CONVERGENCE LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA CHARTE DU PAYS DE THIERACHE AVEC LES OBJECTIFS DE L'UNION EUROPEENNE**

---

Les fondamentaux de la politique européenne ont été rappelés dans le chapitre relatif au développement. Ils ont été énoncés par deux Conseils européens en 2000 et en 2001. Le premier énonçant le choix « *d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* » ; le second y ayant ajouté une dimension environnementale plus marquée, en demandant « *d'examiner de manière coordonnée les conséquences économiques, sociales et environnementales de toutes les politiques et d'en tenir compte dans les processus de décision* ». Ce qui correspond exactement aux trois dimensions que recouvre le concept de développement durable.

Les ambitions qu'énonce le projet de territoire de la Thiérache convergent très largement avec les principes qui inspirent les orientations de l'Union européenne. La Thiérache peut légitimement en appeler aux financements européens pour conforter sa démarche stratégique. La réalisation de la Charte de développement du Pays appelle donc un examen attentif et rapide des conditions d'éligibilité des projets inscrits dans la Charte aux différents fonds structurels européens.

## **EN GUISE DE CONCLUSION**

**Inspiré par les échanges nombreux, variés et riches de contenu qui ont préfacé la démarche de projet de territoire, le présent document stratégique s'est efforcé de définir des propositions d'actions intégrant à la fois les attentes de la population du Pays par rapport à l'avenir et la prise en compte des évolutions démographique, économique, et sociétale qui structureront cet avenir.**

**Les orientations proposées offrent une base solide pour une action exemplaire des pouvoirs publics en responsabilité sur le territoire de la Thiérache, à l'horizon d'une décennie.**

**Par sa nature, ce projet stratégique se veut aussi mobilisateur de toutes les forces vives de « société civile » du Pays qui peuvent contribuer à son succès.**